

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

Le 7 décembre 2015 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, BIGOT Lydia, MEHL Mireille, Virginie VAUTARET SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick, Bernard HAISMANN.

Absents représentés : Mme Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Mme Virginie VAUTARET.

Le conseil municipal :

Considère que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être mis à la disposition du public, décide de mettre le projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie **du 4 janvier 2016 au 5 février 2016 inclus**.

Décide de maintenir le régime indemnitaire actuel au 1^{er} janvier 2016 pour le personnel communal et de reporter sa mise en place au cours de l'année 2016 afin de permettre l'expertise, la définition de critères et les modalités d'application du RIFSEEP dans la collectivité.

Décide de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :

- A 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz
- A 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Prend connaissance du compte rendu du conseil local de surveillance et donne un accord de principe pour la création d'un conseil intercommunal de sécurité.

Prend connaissance de l'état d'avancement du dossier de la mairie. Le bornage du terrain a été effectué par GSM. La délibération pour la signature de l'acte notarié sera prise en janvier 2016.

Décide de consulter 3 bureaux d'architecte

Les demandes de subvention seront déposées auprès des services de l'état et du conseil départemental. Il conviendra également de se rapprocher de l'ADEME pour une éventuelle aide énergétique.

Prend connaissance du compte rendu d'une réunion avec le conseil départemental qui a eu lieu à la mairie de Belley à laquelle participaient l'association RAPASE et les entreprises empruntant la route de l'Echet.

Prend connaissance du compte rendu du dernier conseil syndical du haut Rhône et du compte rendu du conseil d'école de novembre

Prend connaissance du compte rendu de la CLECT et explications sur le fonctionnement de la voirie communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016

Le Maire,
Jean-Marc PAITA

